

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Pierre RIOL, a pris les décisions suivantes lors de sa dernière séance, le 21 avril 2011.

Assainissement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnel s'élèvent à 171 438 €, dont 125 142 € de réalisation, soit 15 861 € pour l'entretien du réseau, 55 452 € de redevance versée à Clermont Communauté, 18 862 € de redevance à l'Agence de l'Eau et 7 000 € pour la mise à disposition du personnel communal.

Les recettes de fonctionnement prévisionnel s'élèvent à 171 438 €, dont 180 953 € de réalisation, soit 118 511 € perçus autitre de la redevance communale et 9 751 € au titre de la redevance Agence de l'Eau.

Les dépenses d'investissement prévisionnel s'élèvent à 336 801 €, dont 200 745 € de réalisation, soit 152 485 € pour le raccordement à la station intercommunale, 36 482.32 € pour l'assainissement Eaux Usées du bourg, 4 843 € de travaux de branchements sur réseau et 5 520 € de déversoirs d'orage.

Les recettes d'investissement prévisionnel s'élèvent à 336 801 €, dont 287 638 € de réalisation, soit 92 495 € de subventions du Département et 57 166 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Eau

Les dépenses de fonctionnement prévisionnel s'élèvent à 213 265 €, dont 170 813 € de réalisation, soit 74 069 € pour l'achat d'eau au Sivom, 26 344 € pour l'entretien du réseau, 28 042 € de reversement de redevance à l'Agence de l'Eau et 10 000 € pour la mise à disposition du personnel communal.

Les recettes de fonctionnement prévisionnel s'élèvent à 213 265 €, dont 214 903 € de réalisation, soit 152 402 € perçus au titre de la redevance communale, et 27 347 € au titre de la redevance Agence de l'Eau.

Les dépenses d'investissement prévisionnel s'élèvent à 513 076 €, dont 467 016 € de réalisation, soit 368 545 € pour le parc de compteurs d'eau et la suppression des branchements en plomb, 23 021 € pour le réseau d'eau du bourg et 19 222 € de travaux sur captages.

Les recettes d'investissement prévisionnel s'élèvent à 513 076 €, dont 474 311 € de réalisation, soit 39 519 € de subventions du Département.

Acquisition de terrains de voirie

Ont été acquis par la Municipalité: le chemin de desserte de propriétés situées perpendiculairement au chemin des Horts, les voies et réseaux de l'opération immobilière "le Hameau du Prieuré".

Conventions effectuées par la collectivité

Des conventions de passage ont été passées entre les propriétaires riverains d'impasses privées pour permettre aux services communaux d'accéder aux compteurs d'eau de chaque propriété.

Taux des contributions directes

Il a été décidé d'augmenter de 5 % les taux des trois taxes de contributions directes pour 2011. Taxe d'Habitation 11,44 %, Foncier Bâti 17,55 % et Foncier non Bâti 63,03 %.

Budget général

Le budget de fonctionnement est de 1 789 581 €, dont: charges générales 379 200 €, charges de personnel 713 400 €, charges gestion courante 200 600 €, charges financières 53 559 €, opérations d'ordre 24 802 € et charges exceptionnelles 2 000 €.

Les recettes se décomposent ainsi: excédent reporté 8352 €, remboursement de charges de personnel 8 000 €, produits services 54 000 €, impôts et taxes 1 152 365 €, dotations, subventions 464 434 €, produits de gestion 70 000 €, opérations d'ordre 20 000 € et produits exceptionnels 11 930 €.

Les disponibilités pour le virement à la section d'investissement s'élèvent donc à 416 020 € dont 92 382 € pour le remboursement du capital des emprunts et 323 637 € pour l'autofinancement des investissements.

Subventions

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une participation annuelle de 400 € au Collège Joliot-Curie, dès l'année scolaire en cours 2010/2011.

Il a été décidé d'attribuer une somme de 260 € au club de Football au titre de l'assurance nécessaire pour jouer sur le terrain de Ceyrat et d'attribuer une somme de 1 300 € au Club de Football de Ceyrat.

Bail emphytéotique

Lors de la réunion du 16 février dernier, il a été décidé de programmer l'aménagement de la Place Dorier et de cheminements sécurisés sur les rues du bourg. Lors de ce Conseil, il a donc été donné pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation et signer les marchés de travaux.

Tarifs de location et d'entrées aux spectacles à l'Affiche

Les nouveaux barèmes, modalités et tarifs sont consultables en mairie.

Comité des Fêtes

Le bureau est démissionnaire et personne ne s'est présenté pour prendre la suite lors des Assemblées Générales. Il n'y a donc pas eu de renouvellement des membres du bureau. Si de nouvelles volontés ne se présentent pas, cette association disparaîtra et la fête de l'automne aussi.